

Communiqué aux médias

6 mars 2024

Le Grand Conseil adopte la motion Reinhard sous forme de postulat : l'Église réformée voit l'établissement d'un état des lieux concernant l'impôt paroissial comme une opportunité

Les Églises réformées Berne-Jura-Soleure accompagneront de manière ouverte et constructive le débat politique sur un éventuel réaménagement de l'impôt paroissial des personnes morales.

Aujourd'hui mercredi 6 mars, la motion Reinhard « Impôt paroissial facultatif pour les personnes morales » a été transmise par le Grand Conseil avec 93 voix contre 52 et 10 abstentions sous la forme moins contraignante d'un postulat. Cela signifie que le Conseil-exécutif doit examiner la requête et établir un rapport à ce sujet.

Les Églises réformées Berne-Jura-Soleure se félicitent que le Grand Conseil ait renoncé à une coupe financière radicale qui aurait posé d'importants problèmes financiers à de nombreuses paroisses. Actuellement, les recettes fiscales des entreprises s'élèvent à environ 40 millions de francs par an. Cet argent est affecté exclusivement au financement de « prestations d'intérêt général » – et non pas à des fins culturelles.

La transformation de la motion en postulat nécessite désormais une analyse politique globale, ce que l'Église salue. Elle reconnaît l'évolution de la société et participera à ce débat de manière constructive. Malgré les sorties d'Église et la tendance à la sécularisation, elle considère que sa mission est d'être utile à « tous, dans l'Église et dans le monde », comme le stipule sa Constitution.

Cette mission englobe les « prestations d'intérêt général » fournies dans les domaines social, éducatif et culturel. Celles-ci profitent non seulement aux membres de l'Église, mais aussi dans une large mesure à des personnes appartenant à une autre religion ou sans religion. Les centres de consultation et projets sociaux gérés ou cofinancés par les Églises remplissent une fonction importante dans notre société. Plusieurs interventions au Grand Conseil ont d'ailleurs expressément loué ces prestations.

Les Églises réformées Berne-Jura-Soleure accompagneront de manière ouverte et constructive le débat politique sur l'impôt paroissial des personnes morales.

Contact :

Matthias Siegfried, responsable du service de la communication francophone, tél. : 031 340 24 11